

Aéroport de Charleroi - Projet de nouvelle aérogare

Non à une nouvelle aérogare à Gosselies

lundi 4 octobre 2004, par [la fédération](#)

04 Octobre 2004

Communiqué de presse

Politique aéroportuaire

Aéroport de Charleroi - Projet de nouvelle aérogare

L'ARACH et IEW tirent le signal d'alarme

La croissance du trafic observée ces dernières années à l'aéroport de Gosselies est principalement due à la compagnie Ryanair. Le projet de nouvelle aérogare, visant à augmenter les capacités d'accueil de plus de 50%, renforcerait la situation de dépendance vis-à-vis de cet opérateur prompt à brandir la menace de délocalisation... Pour l'ARACH et IEW, le projet n'est pas seulement inacceptable sur le plan des nuisances : il met aussi en jeu de manière inconsidérée 150 millions d'euros qui pourraient utilement être investis dans des projets plus générateurs d'emplois et de bien-être.

Le projet de nouvelle aérogare, dont l'étude d'incidences vient d'être soumise à enquête publique (clôture ce 22 octobre 2004) a pour but d'augmenter les capacités d'accueil de l'aéroport. Les installations actuelles permettent d'accueillir 2.000.000 de passagers par an. La nouvelle aérogare offrirait une capacité de 2.800.00 à 3.500.000 passagers annuels.

Or, si la limite des 2.000.000 de passagers par an est dépassée, le handling (traitement des bagages) devra, selon la législation européenne, être facturé à Ryanair sans rabais, soit entre 8 et 13 € par passager contre 1 € actuellement. Le tarif global actuel de 5 € par passager serait donc plus que doublé. Ce dont Ryanair ne veut pas entendre parler. De deux choses l'une. Soit, dans le but de maintenir le tarif de 5 €, on ne dépasse pas le seuil de 2.000.000 de passagers par an. La nouvelle aérogare est alors inutile. Soit on dépasse ce seuil, au risque de voir l'arrogant patron de Ryanair claquer la porte. La nouvelle aérogare est dans ce cas tout aussi inutile...

L'auteur de l'étude d'incidences commente la situation en ces termes : « La croissance du trafic est pour l'instant la conséquence des bons résultats enregistrés par la compagnie Ryanair. Cette dépendance vis-à-vis d'un seul opérateur privé rend la situation de l'aéroport assez instable et son futur relativement incertain ».

Ce diagnostic semble être partagé. Le 11 juin 2004, un arrêté ministériel fixait les redevances d'atterrissage à Gosselies à 1 € par passager. Ceci à titre « promotionnel » pour une durée de ... 36 mois. Dans les considérants de l'arrêté figure un jugement sans appel : « la fixation de tarifs promotionnels est indispensable aux fins de garantir le maintien des relations avec les usagers de l'aéroport, ainsi que le développement économique de l'aéroport. »

Hier des aides illégales (que leur bénéficiaire n'a pas encore remboursées). Aujourd'hui des tarifs

promotionnels pour 36 mois. Demain une nouvelle aérogare de 150 millions d'euros... Que de moyens pour développer les activités d'un projet non fondé ! Pour développer le mode de transport le plus polluant, sans prendre en compte à leur juste valeur les nuisances endurées par les riverains. L'ARACH et IEW tirent le signal d'alarme : il est impératif d'arrêter de bâtir sur le sable. Le projet de nouvelle aérogare augmenterait la situation de dépendance vis-à-vis de la société Ryanair au-delà de l'acceptable. Les 150 millions d'euros du projet pourraient utilement être investis dans des projets plus générateurs d'emplois et de bien-être.

Contacts :

IEW :

Pierre Courbe, chargé de mission Mobilité, tél. : 081/25.52.80

ARACH :

Paul Delangue, Président, tél. : 071/34.00.62

Yves Jamar, Secrétaire, tél. : 060/21.95.75